ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies psychiatriques

Question écrite n° 34623

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le problème des internements psychiatriques. Il lui demande, en particulier, quelle connaissance a le ministère de la mise en oeuvre de l'hospitalisation sur demande d'un tiers, la part que ce type de procédure représente dans le total des internements psychiatriques et quelle appréciation le Gouvernement porte sur ces statistiques.

Texte de la réponse

En 2007, 61 000 mesures d'hospitalisation sur demande d'un tiers (HDT) ont été prises. Alors que le nombre d'HDT avait toujours été en hausse de 1998 à 2003, il baisse depuis cette date (moins 9 % entre 2003 et 2007). Ces chiffres sont à rapprocher du nombre total de mesures d'hospitalisation sans consentement (hospitalisation sur demande d'un tiers et hospitalisation d'office) qui sont 73 000 en 2007. Les HDT représentent 84 % du total des hospitalisations sans consentement. Pour autant, l'ensemble des mesures d'hospitalisation sans consentement ne constitue qu'une faible proportion du total des entrées en hospitalisation complète en psychiatrie générale (600 000 entrées en 2007) soit 12 % du total. Cette proportion reste globalement stable depuis 1998. Ces données sont essentiellement issues des rapports des commissions départementales des hospitalisations psychiatriques. Elles ne comprennent que les mesures nouvelles prises au cours d'une année sans prendre en compte les mesures déjà en cours. La mise en place, en voie de réalisation, de l'anonymisation des données pour le recueil des statistiques nationales se rapportant à l'hospitalisation sans consentement entraînera une nette amélioration du système d'information et permettra d'obtenir des renseignements plus précis sur la population concernée, distinguant notamment le nombre de personnes hospitalisées sans leur consentement de celui du nombre de mesures prises.

Données clés

Auteur : M. Alain Bocquet
Circonscription : Nord (20e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 34623
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative
Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9492
Réponse publiée le : 25 mai 2010, page 5861